

Extrait du Toulous'Ethic, une autre lecture de l'information en Midi-Pyrénées

<http://www.toulouseethic.fr>

Placer son argent dans des projets solidaires

- Toulous'Ethic - L'info - Nos dossiers -

Date de mise en ligne : lundi 19 novembre 2007

Description :

C'est aussi ça, l'économie solidaire, des produits bancaires spécifiques pour des projets bien précis qui ne trouveraient pas forcément de financements adaptés en dehors des finances solidaires. Une action à la portée de tous les portefeuilles.



Toulous'Ethic, une autre lecture de l'information en Midi-Pyrénées

**L'économie sociale et solidaire, tout le monde peut y participer, sans forcément s'engager dans une association, ou créer une scop… mais en épargnant intelligent .
Contrairement à une idée reçue, tous les banquiers ne se ressemblent pas, certains proposent des produits encore méconnus : entrez dans le monde des finances solidaires.**

Sommaire

- [Comment épargner Militant](#)
- [L'amendement Finansol](#)
- [Un exemple unique en France](#)

Comment épargner Militant

Pas de spéculation, ni de rendements vertigineux dans ces produits de l'épargne solidaire qui ne représentent pour l'instant qu'un choix sur mille. La région Midi-Pyrénées, est l'une des plus dynamique du secteur en France. Il existe principalement deux types de produits d'épargne solidaire :

- ▶ **L'épargne éthique**, qui est un outil de placement dans des entreprises répondant à certains critères éthiques.
- ▶ **L'épargne de partage** : Je choisis, à travers un produit de partage, de reverser tout ou une partie (50% ou 75%) du rendement de mon épargne à un organisme association, fondation, ONG de mon choix. Et en plus je profite d'une réduction d'impôts.



Depuis 25 années, le Crédit Coopératif est le premier acteur de ce secteur, il rassemble 60 à 70% de l'épargne de partage. Nous avons un partenariat avec une quarantaine de structures, la principale est le comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), mais nous avons des petits derniers tels que la fondation Surfrider, Habitat et Humanisme, Médecin du monde ou France Nature et Environnement… Nos clients ont une conscience militante et veulent être en accord avec certaines valeurs , explique Xavier du Bois de Maquillé, directeur du Crédit Coopératif à Toulouse. Cette banque pas comme les autres ouvre chaque mois une cinquantaine de comptes de particuliers, les deux tiers des clients souscrivent à un produit solidaire. Et il y en a pour tous les goûts : le livret Agir (logement solidaire, environnement etc.), le codesol (soutenir la bio) et même les enfants ont un livret d'épargne solidaire … La banque propose également un carte bancaire spéciale, à chaque retrait, 6 centimes d'euros sont reversés à la cause de votre choix.

De plus en plus de banques affichent des produits solidaires, pour être sûr de faire le bon choix, il existe un label

Finansol du nom de l'association spécialiste des finances solidaires. Sur son site internet, Finansol propose également un outil malin [un tableau récapitulatif des produits solidaires](#) permettant de se décider en fonction de critères spécifiques : par type de projets solidaires financés, performance financière, sécurité, liquidité etc. Au total, plus d'une soixantaine de produits sont labellisés, et ça augmente chaque année. "Cela va du livret d'épargne classique au produit où l'argent est bloqué 5 à 8 ans, explique Frédéric Bricka de Finansol Midi-Pyrénées.

L'amendement Finansol

« 10 à 5 % pour les revenus des produits d'épargne donnés au profit d'un organisme mentionné au 1 de l'article 200 dans le cadre d'un mécanisme dit « solidaire » de versement automatique à l'organisme bénéficiaire par le gestionnaire du fonds d'épargne. »

Les produits d'épargne solidaire de partage sont des produits d'épargne ou des placements dont une partie des intérêts est consacrée à des oeuvres solidaires (aide au développement, insertion par l'emploi ou le logement, lutte contre les exclusions, écologie, éducation …).

La pratique de la retenue à la source du prélèvement forfaitaire libératoire pénalise l'épargnant qui doit alors acquitter l'impôt non seulement sur les revenus qu'il perçoit effectivement de son épargne mais également sur les revenus qui font l'objet d'un don à des projets solidaires et que l'épargnant n'a pas perçus. Selon le Baromètre des finances solidaires publié annuellement par Finansol, les dons issus de l'épargne solidaire de partage ont représenté 3,6 millions d'euros en 2006.

Afin de ne plus pénaliser les dons à des oeuvres solidaires issus de l'épargne de partage, il est proposé de fixer à taux zéro le prélèvement libératoire forfaitaire la part des revenus de l'épargne destinée affectée au don aux oeuvres solidaires. Cette disposition permettrait de rétablir une équité fiscale entre tous les titulaires de produits d'épargne solidaire de partage que l'épargnant recoure ou non au prélèvement libératoire forfaitaire.

Amendement adopté le 7 novembre dernier par l'Assemblée Nationale.

En Midi-Pyrénées, 2 737 projets ont été financés par l'épargne solidaire, pour un investissement de 12.6 millions d'euros, depuis 2006, (Voir article précédent). Autre particularité, près de la moitié des fonds proviennent de l'épargne salariale.

Un exemple unique en France de financement de

projets solidaires

Autre coopérative, autre banque et autre engagement. Par une loi, la Caisse d'épargne devient une banque coopérative et dans son premier article affirme sa mission d'intérêt général pour la lutte contre l'exclusion à travers l'emploi, l'autonomie et le lien social. Ainsi naissent en 1999 les PELS, les projets d'économie locale et sociale permettent de soutenir des initiatives en faveur des population fragiles ou en recherche d'autonomie et susceptibles de contribuer au développement économique local. Ils peuvent relever des thèmes suivants :

- ▶ Financement et insertion bancaire du créateur d'entreprise
- ▶ Soutien aux professionnels de l'accompagnement
- ▶ Insertion par l'emploi
- ▶ Maîtrise des savoirs de base dont les questions d'argent
- ▶ Autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées
- ▶ Satisfaction des besoins fondamentaux : se vêtir, se loger…
- ▶ Insertion par la culture et le sport
- ▶ Protection de l'environnement favorisant la cohésion sociale
- ▶ Accompagnement et insertion bancaire des particuliers.

Depuis 2001, la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées finance également des PELS en y consacrant la moitié de la rémunération des parts sociales, l'autre moitié étant redistribuée à ses sociétaires. Ainsi l'an passé, 2,4 millions d'euros ont permis de financer 216 projets essentiellement portés par le tissu associatif régional. Depuis le début, les financements dépassent les 10 millions d'euros en Midi-Pyrénées : On récompense des projets qui créent une dynamique locale avec un public particulier (chômage, précarité, handicap etc.) Une structure peut en bénéficier chaque année, à la condition de justifier d'un nouveau projet, nous n'avons pas vocation à financer les besoins de fonctionnement courants , souligne Fabien Ferrer directeur régional de l'économie sociale à la Caisse d'Epargne. Près de 60% des financements est destinée à des projets favorisant l'autonomie, 30% l'emploi et 11 % le lien social. Dans leur grande majorité, les projets bénéficient d'une subvention, seulement un quart font l'objet d'un prêt.

ANNE-MARIE FONTAINE